

**Délibération n° 1.07**

**Versement de la prime COVID aux personnels des ESMS relevant de la compétence départementale exclusive intervenant auprès des personnes fragiles**

**Intervention de Sophie HERVE**

Eu égard à leur engagement inlassable, essentiel, et si éprouvant depuis le début de la crise, les personnels des établissements et service médico-sociaux, les assistants familiaux méritent plus que des remerciements.

Ils méritent de l'argent. Non pas parce qu'ils seraient vénaux ou intéressés, leur altruisme, leur humanisme étant à la base de leur engagement. Et puis si les motivations devaient reposer sur le niveau de salaire, personne ne ferait ces métiers !

Non, ils méritent de l'argent, tout simplement parce qu'en échange de leur engagement exemplaire et si utile à la société, ils ont souvent des rémunérations de misère. Figurant pour nombre d'entre-eux parmi les plus bas salaires.

Ces sous-traités de cette société qui pourtant fabrique par ailleurs tant de richesses, doivent disposer de salaires à la hauteur de leur utilité. Et cela vaut d'ailleurs pour d'autres professions.

Alors une prime c'est bien, enfin c'est toujours bon à prendre quand on dispose de revenus modestes, mais le salaire c'est mieux.

Nous espérons vivement que les bouleversements sociétaux qu'entraînent cette crise sanitaire conduiront à rééquilibrer les choses et à remettre un peu de justice sociale dans tout cela.

Les libéraux parlent souvent du mérite comme maître étalon, mais franchement si le véritable mérite se mesurait en rapport à l'utilité envers la société, de nombreux pauvres seraient plus riches et tous les riches seraient un peu plus pauvres...

Le problème avec les primes, outre le caractère éphémère que j'évoquais, c'est qu'elles conduisent à des tris pas forcément pertinents, parce qu'il faut bien arrêter les catégories professionnelles à qui elles sont destinées.

Cela produit à juste titre des incompréhensions, des divisions, des sentiments d'injustice même.

Ainsi, après l'octroi de la prime Covid 2020 par notre collectivité, dont je rappelle au passage qu'elle avait été demandée par de nombreux élus de notre assemblée en juin, sans pour autant obtenir un accord, avant qu'au beau milieu de l'été Monsieur le Président vous ayez pris seul l'initiative de finalement l'annoncer, nous avons tous reçu au cours des semaines qui ont suivies des courriers et courriels, individuels et collectifs, émanant d'autres personnels qui agissent dans les secteurs des solidarités.

Ils nous disaient : Et nous ? Ne sommes nous pas essentiels ?

Aujourd'hui, vous proposez de renouveler pour 2021 cette prime Covid en élargissant son audience. Dont acte.

Mais puisque élargissement il y a, c'est implicitement la reconnaissance d'une insuffisance du dispositif de cette prime en 2020.

Parce que pour toutes ces professions et pour les assistants familiaux, la situation vécue et le droit à une reconnaissance à travers cette prime est la même entre 2020 et 2021.

D'où la proposition que nous vous faisons, de porter la prime 2021 à 500 € pour les personnels qui en ont été exclus l'année dernière. Ainsi, sur les deux années, chacun aura bénéficié de la même reconnaissance de notre collectivité.